

Gilgamesh contre les tribus sauvages d'Amérique

Les mécaniques historiques et contemporaines d'assimilation des Premiers peuples au Canada

Alexandre Bacon

Volume 43, numéro 1, 2013

Autochtones et allochtones du Québec : quelles avenues pour une coexistence sociale et politique ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024471ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024471ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bacon, A. (2013). Gilgamesh contre les tribus sauvages d'Amérique : les mécaniques historiques et contemporaines d'assimilation des Premiers peuples au Canada. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(1), 39–44.
<https://doi.org/10.7202/1024471ar>



**Alexandre
Bacon,
Piekuakami-
Ilnu**

recherches
amérindiennes
au québec

Vol. XLIII, N° 1, 2013

POINT DE VUE

Gilgamesh contre les tribus sauvages d'Amérique

Les mécaniques historiques et contemporaines d'assimilation des Premiers peuples au Canada

LE TEXTE QUI SUIT cherche à porter un regard macroscopique sur l'histoire de l'étalement civilisationnel qu'ont subi les premiers peuples au Canada, mais c'est surtout une analyse personnelle que je propose comme individu métissé, à cheval entre les milieux autochtones sédentarisés et les agglomérations québécoises. C'est pourquoi, sur certains sujets dans le texte, je me propose d'avancer quelques pistes de réflexion et d'actions possibles devant l'état des lieux actuels. C'est donc avec ce regard double que j'explore différentes facettes de ces dominations politique, économique, territoriale et culturelle qui se sont lentement, mais sûrement, imposées aux premiers peuples du Canada, mais aussi d'ailleurs. Les clins d'œil à l'épopée de Gilgamesh ne se veulent bien sûr pas un rapprochement littéral, mais bien plutôt une analogie entre certains éléments du récit et les enjeux bien réels de l'État canadien et des premiers peuples qui vivent sur son territoire.

Initialement, mes propos ont été inspirés d'une conférence donnée à l'occasion d'une table ronde ayant pour thème « Autochtones et allochtones du Québec, quelles avenues pour une coexistence sociale et politique ? » qui fut organisée à l'UQAC à l'initiative d'un ancien collègue, Mathieu Cook, doctorant en anthropologie.

Mathieu et moi avons travaillé ensemble, en 1998, au sein d'une ONG canadienne, le Projet-Accompagnement Québec-Guatemala, qui avait pour mission d'envoyer des témoins internationaux raccompagner les milliers d'autochtones guatémaltèques qui voulaient rentrer au pays après avoir échappé aux politiques génocidaires de Rios-Montt entre 1980 et 1984. C'est là un exemple, parmi trop d'autres, d'exterminations physiques subies par les premiers peuples à travers les Amériques jusque dans les toutes dernières années. Depuis cinq siècles, combien de massacres et de répressions les autochtones ont-ils essuyés ? Mais les premiers peuples sont loin d'avoir toujours été tendres les uns envers les autres. Bien avant l'arrivée de colons, massacres et exactions ont été perpétrés sans l'intervention de qui que ce soit d'autre. En Amérique ou ailleurs, on retrouve souvent cette même dynamique guerrière qui caractérise l'avancée d'une civilisation ou d'une autre. Aujourd'hui encore, sur la planète, les horreurs subies par plusieurs peuples continuent malheureusement d'être monnaie courante et ce, parfois dans l'indifférence générale. Sera-t-il donc possible, un jour, de sortir d'un tel cycle de violence et d'oppression ?

Pour répondre et surtout pour éclairer notre tour d'horizon sur la

domination de la civilisation occidentale sur les premiers peuples au Canada, je propose d'abord de retourner loin dans l'histoire de l'humanité, à une époque où les hommes se sont organisés pour la première fois à l'intérieur de puissantes cités hiérarchisées. En partant d'un des plus vieux textes de l'humanité, l'*Épopée de Gilgamesh*, je tracerai un certain nombre de parallèles entre le récit et les mécaniques d'assimilation et de domination qu'ont subies les premiers peuples au Canada. En avançant par à coups, je propose un tour d'horizon de différentes dimensions politiques, légales, administratives et sociales où l'on constate combien les premiers peuples ont dû prendre part à un mode de vie et à une organisation sociale qui leur étaient complètement étrangers. Cette confrontation avec les civilisations européennes rappelle étrangement les péripéties de Gilgamesh à une époque où l'homme trouvait une nouvelle place dans le monde.

GILGAMESH ET LA MARCHÉ INDÉFECTIBLE DE LA DOMINATION DES HOMMES

Il est fort intéressant de replonger dans les plus anciens écrits de l'humanité. Nous les retrouvons chez les Sumériens, il y a environ 5000 ans, à cette époque unique de l'histoire humaine où l'on constate l'apparition de l'écriture cunéiforme, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'ingénierie civile, des mathématiques, de l'astronomie et de... l'esclavage à grande échelle.

Parmi ces anciens écrits, il s'en trouve un où il est justement question des *sauvages*. Encore bien connu aujourd'hui, l'*Épopée de Gilgamesh*¹ est un récit mythique qui relate la vie d'un des premiers hommes à laisser sa trace dans l'histoire. Gilgamesh, héros de plusieurs récits épiques de l'époque, semble avoir véritablement existé en tant que cinquième roi de la cité-État d'Ourouk, en Mésopotamie, vers l'an 2650 avant J.-C. Le contenu de l'épopée tient, bien sûr, largement du mythe, mais il n'en demeure pas moins fort révélateur des préoccupations que pouvait avoir l'humanité dans cette phase bouillonnante majeure de son développement où

[l']homme se conçoit et se constitue collectivement à une nouvelle échelle, selon une cohérence fonctionnelle qui confère à la cité-État une personnalité sociale et une conscience collective allant largement au-delà des nécessaires solidarités de la civilisation agraire. L'émancipation progressive des conditionnements de la nature, grâce à laquelle l'homme se fait de plus en plus maître de son destin, s'accompagne d'une anticipation projective qui entraîne un nouveau regard sur soi-même et son destin, une nouvelle appréhension de la mort, une nouvelle conscience de responsabilité (Dousse 2005 : 24).

En effet, l'apparition de villes amène des bouleversements importants dans la place que se donne l'homme dans l'univers. Par les utopies d'émancipation et de progrès que propose le récit face aux conditions de vie qu'impose la nature, il aura connu une popularité culturelle, géographique et temporelle hors du commun. À ce

jour, l'*Épopée de Gilgamesh* conserve toute sa pertinence, surtout au regard d'une interprétation de ce que sont les relations qui animent encore les premiers peuples et les autochtones au Canada. À ce titre, pour mettre en relief les dimensions les plus révélatrices du récit, voyons quelques bribes de l'histoire de Gilgamesh.

Gilgamesh est roi un roi tyrannique qui ne laisse à son peuple aucun repos. Il impose les corvées, arrange les mariages et féconde en premier les épouses. Le peuple n'en peut plus de son despotisme et l'accuse d'avoir laissé le pouvoir de ses fonctions s'exacerber au-delà de ce qui est tolérable. Les dieux entendent les lamentations du peuple et envoient à Gilgamesh un rival, Enkidu, l'homme sauvage né dans le désert, « qui ne connaît ni les hommes ni les pays, [...] en compagnie des bêtes sauvages, son cœur se réjouit ». Un chasseur l'aperçoit un jour à une source et s'en trouve troublé. Lorsqu'il raconte à Gilgamesh l'existence de cette force de la nature, ce dernier envoie une prostituée pour l'apprivoiser. Après qu'elle l'eut séduit et qu'il se fut attaché à elle, les bêtes dont il était l'ami l'ont fui, mais son cœur et son esprit continuaient d'être réjouis. Lorsque Enkidu apprend ensuite ce que Gilgamesh imposait au peuple dans la cité d'Ourouk, sa colère le poussa à vouloir l'affronter. Au terme d'un violent combat qui les opposait et dont aucun ne sortit vainqueur, ils s'embrasèrent pour sceller une nouvelle amitié qui les conduisit à mener conjointement de grandes épopées à travers lesquelles ils chercheront la vie éternelle. Punis pour avoir manqué de respect à l'ordre divin, Enkidu mourra tragiquement d'un mal incurable, laissant à nouveau Gilgamesh dans cette douloureuse solitude des plus hautes fonctions. Seule une amitié avec Enkidu, l'homme sauvage, pouvait l'extirper hors de son rôle social et lui permettre une relation dépouillée du système de domination auquel il appartient.

Gilgamesh n'est plus partie de la nature, du moins de son point de vue, par opposition au sauvage qui en est encore partie intégrante. Enkidu, l'homme du désert, que les bêtes mêmes reconnaissent comme un des leurs, n'a pas encore été gagné par les forces attractives de la ville et n'y accomplit pas non plus de fonction sociale. Cette « extraction » à la nature que l'homme opère sur lui-même en se groupant en villes s'accompagne d'un sentiment de contrôle sur l'environnement et il lui semble dorénavant, tel un dieu, que rien ne lui sera impossible, voire même vaincre la mort. Il cherchera à tout anticiper, à tout dominer. Les plus anciens écrits sémitiques et sumériens² placèrent clairement l'Homme au-dessus de la Nature. À titre d'exemple, prenons simplement la Genèse :

Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. Dieu les bénit, et Dieu leur dit : Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre, et l'assujettissez; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. Et Dieu dit : Voici, je vous

donne toute herbe portant de la semence et qui est à la surface de toute la terre, et tout arbre ayant en lui du fruit d'arbre et portant de la semence : ce sera votre nourriture. (Gn 1.27-29)

Sans ambiguïté, l'Homme se doit non seulement de dominer la terre, mais plus encore, tous les animaux qui s'y trouvent. Ces valeurs de domination ont servi d'assises civilisationnelles léguées au travers les âges. Beaucoup plus récemment dans l'histoire, des penseurs comme John Locke, au XVII^e siècle, et Emmerich de Vattel, au XVIII^e siècle, ont continué de développer ces mêmes théories qui postulent que l'agriculture constitue la seule bonne façon de faire usage de la terre, reléguant celle des chasseurs-cueilleurs à un statut fondamentalement inférieur. Ces idéologies évolutionnistes, tout comme le christianisme, ont contribué à justifier philosophiquement l'accaparement des terres à l'époque moderne.

Depuis la fin de la révolution néolithique, les vagues successives de civilisations que l'on voit déferler depuis Ourouk jusqu'à nos jours se sont, sans exception, accompagnées de guerres et de massacres, quasiment seuls moteurs d'avancées technologiques et d'étalement impérial. *Si vis pacem, para bellum*. Plus qu'un seul prédateur pour l'homme : lui-même. Aujourd'hui encore, au regard du rythme insoutenable auquel l'homme transforme les ressources naturelles de sa planète, la relation à l'environnement apparaît d'abord comme en étant une de destruction systématique générale camouflée sous les apparences de l'ordonnancement et du progrès. Ce mode de production, que l'on attribue généralement à la recherche immédiate de profit, me semble d'abord trouver racine dans cette nécessité civilisationnelle de dominer les peuples autant que la nature. Cette logique de domination civilisationnelle, qui a certainement permis mille et mille saines avancées pour l'Homme, met maintenant l'espèce humaine, et bien d'autres (!), en péril sur son petit vaisseau.

Voilà donc, succinctement, une perspective historique dans laquelle j'aimerais inscrire les dynamiques humaines entre premiers peuples et Canadiens. Est-ce à dire que les premiers peuples sur le territoire dit aujourd'hui du Canada auraient fini un jour ou l'autre par être confrontés à l'étalement d'une civilisation ou d'une autre ? Certainement, et ce, même s'il n'y avait eu sur terre que les premiers peuples d'Amérique pour se dominer les uns les autres.

Le sédentarisme, telle une pandémie, a aujourd'hui fini sa traque aux nomades. De nomades, il ne reste aujourd'hui sur Terre que quelques individus en mouvement encore capables d'être partie intégrée de leur écosystème, quelques individus qui *appartiennent plus au territoire que le territoire ne leur appartient*.

GILGAMESH CONTRE LES TRIBUS SAUVAGES D'AMÉRIQUE

Lorsque les empires européens en sont arrivés à s'étendre au-delà de l'Atlantique, les premières relations

établies avec les autochtones furent des alliances à la fois militaires et économiques. Cela n'a pas empêché les forces coloniales de mettre tout de suite en œuvre de nombreux mécanismes, de christianisation par exemple, qui mettaient déjà doucement en place les assises pour que les Sauvages se rallient au mode dominant. Ce sont toutefois les configurations politiques et économiques européennes et nord-américaines de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle qui auront tôt fait de mettre à mal le statut d'alliés des premiers peuples. Chute du cours des fourrures, besoin criant en matière forestière, poursuite d'une politique d'expansion coloniale et d'acquisition des terres... les premiers peuples deviendront rapidement un problème qu'il fallait résoudre, peu en importerait le prix.

Ce qui s'ensuivit comme politiques publiques à l'égard des autochtones fut d'une tristesse infinie. Tout comme plusieurs autres pays, tels que les États-Unis ou l'Australie, il s'agissait d'intégrer les autochtones au corps politique national. Ce processus s'est fait en touchant de très nombreuses dimensions de leur vie, quelles soient économiques, sociales, religieuses ou légales. Rien n'était épargné par la Loi sur les Indiens.

ENKIDU EN MARCHÉ FORCÉE VERS OUROUK

Le contexte sociopolitique de la colonisation en Amérique du Nord avait ceci de particulier que les Européens reconnaissaient aux autochtones certains droits quant à leurs façons de vivre et quant à la « propriété » de « leurs » terres. Bien que les autorités canadiennes n'aient jamais voulu accorder une force légale trop importante à ces droits, inscrits principalement dans la Proclamation royale de 1763, il leur fallut tout de même trouver une façon d'éteindre juridiquement tous ces droits distincts. La Loi sur les Indiens ne visait donc pas uniquement l'assimilation culturelle des premiers peuples, mais elle visait également cette extinction légale.

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui accordait au gouvernement fédéral la compétence exclusive en matière autochtone, a permis au Parlement canadien d'adopter les mesures législatives nécessaires pour contraindre les premiers peuples à une situation si misérable qu'il était implicitement souhaité qu'ils veuillent d'eux-mêmes abandonner leurs droits distincts. À la clef, une politique publique dite « d'émancipation » pour cueillir les individus ou les collectivités qui voulaient se libérer du joug légal inhérent au statut d'Indien. À terme, tout Indien aurait abandonné ses droits distincts, ne laissant sur le territoire que des individus entièrement acquis au système citoyen canadien et n'ayant laissé aucune incertitude juridique sur les terres où ils pouvaient prétendre à des titres.

PLUS AUCUNE TERRE SAUVAGE SUR LAQUELLE OUROUK N'AURAIT PAS ENCORE EMPRISE

C'est donc bien aussi, et même principalement, à la politique d'acquisition des terres que répondait l'impératif

d'une Loi sur les Indiens. L'expression « occuper » les terres n'aura jamais été aussi fidèle à son étymologie, qui vient du latin *occupare*, signifiant « s'emparer de ». La « protection des tribus sauvages » promise par la Proclamation royale de 1763 s'est finalement traduite par une forme de responsabilité du gouvernement canadien à intégrer lesdits peuples au corps politique canadien. Duncan Campbell Scott, ministre des Affaires indiennes de 1913 à 1932, l'affirme sans équivoque lorsqu'il écrit :

Notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul Indien au Canada qui n'ait été absorbé dans notre société et qu'il n'y ait plus de question indienne, ni de département des affaires indiennes, voilà l'objet de cette loi [sur les Indiens] (ANC, RG 10, notre trad.).

En 1969, c'est dans ce même sens que Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes sous le gouvernement Trudeau, propose de mettre un terme à cette Loi sur les Indiens. Bien qu'il qualifie d'injuste la Loi sur les Indiens, l'objectif du Livre blanc visait aussi clairement à éteindre les droits distincts des Premières Nations, les faisant devenir des citoyens canadiens ordinaires disposant des mêmes droits sur le territoire que tout autre individu. L'introduction de *La Politique indienne du gouvernement du Canada* (Livre blanc) reconnaît d'emblée le caractère discriminatoire du statut d'Indien en évitant soigneusement d'en évoquer les finalités assimilatrices :

L'Indien est à part : par son statut, par les services gouvernementaux dont il bénéficie et, trop souvent hélas, par sa vie sociale. Être Indien, c'est être dépourvu de puissance, de la puissance d'être propriétaire d'un terrain, de dépenser son propre argent et même de la puissance qu'il faudrait pour modifier sa propre condition. [...] La condition dans laquelle les Indiens se trouvent aujourd'hui est la conséquence de leur histoire. Leurs talents et leurs capacités ne sont nullement mis en cause. Le gouvernement et la société ont depuis toujours entretenu avec les Indiens des relations de nature spéciale. Ce régime particulier qui remonte à l'établissement chez nous des premiers Européens a fait de la collectivité indienne un groupe désavantagé et à part. (AINC 1969 : 2)

Pour beaucoup d'Indiens il n'y a qu'une voie, la seule voie qui existait avant la Confédération et qui existe toujours, la voie du statut différent, une voie sans issue qui est cause de pauvreté et de mécontentement. Cette voie, parce qu'elle est séparée, ne peut conduire ni à la participation entière ni à l'égalité. Dans les pages qui suivent, le Gouvernement a exposé dans ses lignes générales une politique qui offre une nouvelle alternative aux Indiens ; le Gouvernement est convaincu que cette nouvelle voie sortira graduellement les Indiens de leur statut différent et leur permettra de participer à part entière au développement social, économique et politique de la société canadienne. *Tel est le choix.* (ibid : 5-6)

En 1969, il dut y avoir un certain constat d'échec à propos des premières politiques canadiennes en matière autochtone et territoriale. De toute évidence, il y avait encore des Indiens qui se prétendaient titulaires de ces droits distincts et qui les réclamaient encore ! Pour les premiers peuples, l'équation était fort simple. Entre deux maux, ils ont choisi le moindre, c'est-à-dire maintenir une

loi désuète et discriminatoire dans l'espérance d'une solution éventuellement satisfaisante à cette situation, plutôt que de perdre une fois pour toute la reconnaissance juridique de leurs droits distincts. Mais la question que soulève Jean Chrétien demeure entière : cette voie du statut différent est-elle viable ?

OUROUK NE BAISSÉ PAS LES BRAS

Devant l'échec de cette nouvelle tentative d'extinction des droits, l'adoption de la Loi C-31, en 1985, fut une nouvelle étape, décisive, dans le processus. Cette loi, qui remédiait au caractère sexiste de certaines facettes de la Loi sur les Indiens, mit par ailleurs en place un système de classement de pureté sanguine qui départage les Premières Nations en deux types d'individus : les 6-1 et les 6-2, selon qu'ils sont génétiquement métissés ou pas. Jusque-là, les femmes autochtones qui avaient des enfants avec des non-autochtones non seulement perdaient le statut d'Indien, mais leurs enfants également. Si la nouvelle loi permettait à toutes ces femmes et leurs enfants de recouvrer leur statut, la mise en place d'une mécanique d'attribution de statuts et donc d'appartenance par voie sanguine eut des conséquences souvent néfastes dans les communautés et de difficiles réintégrations pour les personnes désirant y revenir. Mais plus encore, mathématiquement, à croissance démographique nulle, la disparition du statut d'Indien au Canada est inéluctable. Pour le moment toutefois, au lieu de s'amoindrir, le taux de natalité continue de grimper pour atteindre aujourd'hui des taux bien au-delà de la moyenne canadienne.

Ces politiques publiques à l'égard de l'appartenance légale au registre des Indiens inscrits rabattent donc l'individu sur une définition de lui-même qui n'a finalement plus rien à voir avec sa culture, sa langue et les valeurs de sa communauté. En ce qui concerne ces domaines, l'État s'est occupé à partir du XIX^e siècle à saper autant qu'il a pu les racines des cultures autochtones. « Tuer l'Indien dans l'enfant », voilà une expression qui en dit long sur la ligne directrice dramatiquement efficace qu'aura littéralement suivie le gouvernement fédéral en mettant en œuvre, conjointement avec les Églises et les autorités policières, les cent trente-cinq pensionnats canadiens destinés aux jeunes autochtones.

L'ÉDUCATION SUMÉRIENNE

Du côté des écoles canadiennes, les jeunes générations se sont fait servir une perspective historique biaisée cantonnant les autochtones à des rôles négatifs mineurs : ils sont les sauvages qui ont tué les saints Martyrs canadiens, ceux qui ont perpétré le massacre de Lachine et qui ont constitué une menace à l'avancée de la civilisation. Du reste, ils sont presque absents de l'histoire canadienne donnant l'impression que les autochtones n'existaient pas ou peu. Du côté des pensionnats indiens, on apprend aux

jeunes Indiens à se détester eux-mêmes, à avoir honte de leur famille, de leurs cultures et de leur couleur. Le vécu de ces milliers de jeunes autochtones a eu des conséquences dramatiques et a assombri significativement les perspectives de bonnes relations entre autochtones et Canadiens. La blessure est encore patente chez de nombreux individus, et le processus de réconciliation prendra probablement plus que les initiatives lancées en 2010 par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Bien qu'elles aient aujourd'hui la liberté de mener leurs propres programmes éducatifs, linguistiques et culturels et que la mise en valeur de leurs traditions soit permise, il reste un grand pas à franchir avant que les Premières Nations puissent globalement prétendre avoir rencontré une situation stable où ne pèserait plus de menace sur la survie de leurs cultures. Les rapports actuels montrent que les pouvoirs dont disposent les communautés autochtones dans le domaine de l'éducation rencontrent les limites de la reconnaissance provinciale qui détient les compétences constitutionnelles à cet égard. La limite de l'autonomie se situe donc peut-être entre cette volonté de proposer une éducation originale autochtone et l'obligation de former des gens pour qu'ils soient outillés et reconnus au-delà de leur communauté. Jusqu'où doit être menée la lutte pour préserver la culture traditionnelle alors que chaque année nous assistons à une transformation toujours plus intense des cultures autochtones? Quelle est donc la direction qui doit être prise dans ce monde globalisé? Il est difficile pour les premiers peuples d'envisager une éducation qui ne soit pas orientée vers l'intégration de ses enfants dans l'une ou l'autre des fonctions sociales que commande Ourouk.

IMPOSER LA BUREAUCRATIE SUMÉRIENNE

Sur le plan politique, faut-il rappeler que le conseil de bande est une créature de la Loi sur les Indiens et ne reflète en rien les structures sociales traditionnelles. Il fut imposé comme modèle uniforme à travers le Canada et fut pensé comme une structure qui n'était destinée à durer qu'un temps, celui que prendrait la disparition des autochtones. Plus encore, les conseils de bande instaurent des rapports nouveaux au sein des collectivités en basant les processus décisionnels des autorités locales sur des approches unidirectionnelles imposant de nouvelles relations d'inégalité entre les membres de la communauté. Cette structure politico-administrative avait aussi l'avantage, pour le Ministère, de garder au sommet de la pyramide un représentant dans chacune des communautés au Canada. Appelés surintendants, ces représentants ont longtemps chapeauté les conseils de bande afin de surveiller et rapporter les activités des élus. Aujourd'hui, il n'y a bien sûr plus de surintendant, mais les financements sont systématiquement liés à des programmes développés au sein du ministère. La reddition de compte se fait donc principalement envers les fonctionnaires avec qui s'entretient une relation

de contrôle qui échappe aux autorités autochtones. Pour être autonomes et imputables de ce qu'ils développent comme politiques publiques, les Premières Nations et les Inuits n'ont d'autre choix que de pouvoir disposer de fonds libres de toute condition d'utilisation. Mais pour cette fin, outre le développement de politiques fiscales, qui fait souvent obstacle dans les négociations entre les gouvernements provinciaux et fédéral et les Autochtones, l'accès aux territoires et aux ressources reste une clé fondamentale encore difficilement accessible pour la majorité des nations au Canada.

INTÉGRER L'ÉCONOMIE SUMÉRIENNE

Même pour les nations signataires d'ententes telles que la Convention de la Baie James et du Nord québécois, l'enjeu territorial continue de faire le jeu d'après luites. Cette convention stipule clairement que le développement du territoire doit être fait à l'avantage de toute la population québécoise et ce, de façon rationnelle et ordonnée. Cet usage dit « rationnel et ordonné » des ressources cache une logique extractiviste qui cherche à tirer du territoire le maximum de ressources. Dans leur relation au territoire, l'usage traditionnel des autochtones est considéré, d'emblée, comme un aparté, presque comme un accident historique ou une anomalie qui oblige à quelques concessions en droit. Bien que l'entente prévoie la reconnaissance des besoins autochtones en termes d'activités traditionnelles sur le territoire, elle ne concernera au plus que quinze pourcent du territoire conventionné, le reste étant livré aux règles d'exploitation du mode dominant. Globalement, la solution la plus envisagée, lorsqu'il s'agit de répondre aux problèmes socio-économiques des autochtones, est l'intégration à l'économie de marché et au salariat. Mais faut-il vraiment mettre le plain-pied dans les logiques marchandes de l'économie globale? Y a-t-il une autre façon de faire qui ne soit pas freinée par les embûches de la culture dominante?

Même si la solution consistait à intégrer pleinement l'économie de marché, la Loi sur les Indiens a fait des réserves indiennes des zones hors économie en restreignant un des principes de base de l'économie de marché, l'accès à la propriété et la libre disposition des biens. Les contraintes et la petitesse du marché immobilier autochtone jumelées avec l'insaisissabilité engendrent un sous-développement économique chronique et systématique. Les communautés autochtones se retrouvent donc dans cette double contrainte : l'impossibilité de faire de l'économie autrement que selon les normes du marché et l'impossibilité de bénéficier des conditions de base pour le faire.

QUE RESTERA-T-IL D'ENKIDU ?

Il ne fait aucun doute que les premiers peuples connaissent des métissages et des transformations sociales,

économiques et politiques qui les amènent à revoir l'entendement de ce qu'est leur destinée, ainsi qu'à relever des défis d'une complexité inouïe alors qu'il est question d'intégrer au Canada une pluralité de systèmes sociaux, juridiques, culturels qui sont distincts non seulement de la culture dominante, mais aussi entre eux. On voit apparaître ici et là chez les Premières Nations des nouvelles formes de gouvernance qui sont le fruit de syncrétismes entre les modèles occidentaux de gestion et les approches décisionnelles traditionnelles. Peut-être verrons-nous là naître de nouveaux modèles qui infléchiront les *modus operandi* dominants?

Le gouvernement canadien pourra-t-il supporter une diversité des formes d'autonomie chez les premiers peuples, qu'elles soient économiques, culturelles, politiques ou financières, tout en construisant avec le reste de la population canadienne une relation qui soit au moins minimalement stable? Au regard des multiples dimensions, dont quelques-unes ont été ici décrites, à travers lesquelles ces populations sont en relation, l'objectif d'une relation renouvelée et satisfaisante pour tous les partis suppose que des liens se tissent non seulement entre les acteurs politiques et économiques, mais tout autant dans les sphères de l'éducation, de la santé, de l'art, du milieu associatif et, donc, dans toutes les sphères de la société civile. Cette dernière est d'ailleurs en pleine émergence au sein des premiers peuples et c'est peut-être dans ce bouillonnement qu'on verra naître de nouveaux alliés.

LE RETOUR DE GILGAMESH DANS LE DÉSERT ?

Les ravages qu'auront provoqués les objectifs de la Loi sur les Indiens sont d'une profondeur insondable et, aujourd'hui, on peut difficilement estimer les efforts et le temps nécessaires pour profiter d'une cohabitation véritablement pacifique et mutuellement bénéfique de toutes les populations en sol canadien. Mais est-ce là un objectif partagé par les uns et les autres? On entend souvent l'idée qu'il faille « décoloniser » le rapport aux premiers peuples

au Canada pour que ceux-ci connaissent enfin autre chose que la misère. Mais, sous des couverts de démocratie et de prospérité, l'État continue de fonctionner comme une colonie qui perpétue fondamentalement en son sein même, et dans ses relations internationales, les principes d'inégalités et de domination. Tant et aussi longtemps qu'il en sera ainsi, il sera incroyablement difficile aux premiers peuples de trouver un équilibre dans les forces politiques. Il n'a finalement jamais été question que Gilgamesh abandonne sa cité pour retrouver Enkidu dans le désert. Au contraire, pour unique solution à de meilleures relations, il est prescrit aux autochtones de rentrer dans les rangs, de se soumettre au système. Quelle autre option serait possible, alors que les frontières d'Ourouk s'étendent maintenant jusqu'aux confins de l'œkoumène humaine? L'humanité devra pourtant trouver une nouvelle façon d'être à elle-même et au monde si elle ne veut pas trouver, sur son chemin, ce qu'elle craint finalement le plus : sa propre fin.

Notes

1. La plus ancienne version complète en akkadien date du XVIII^e siècle av. J.-C.
2. L'interpénétration des cultures sumériennes et sémitiques est si inextricable qu'il est parfois difficile de départager l'origine de certains éléments propres à l'une ou à l'autre.

Médiagraphie

AINC (Affaires autochtones et du Nord Canada), 1969 : *La politique indienne du gouvernement du Canada (Livre blanc sur la politique indienne)*, présentée à la première session du 28^e parlement par l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

ANC (Archives nationales du Canada), RG 10, vol. 6810, fichier 470-2-3, vol. 7, p. 55 (L-3) et 63 (N-3).

DOUSSE, Michel, 2005 : « Gilgamesh », in Frédéric Lenoir et Ysé Tardan-Masquelier (dir.), *Le livre des sagesses : l'aventure spirituelle de l'humanité* : 24-28. Bayard, Paris.

La revue Recherches amérindiennes au Québec est disponible dans les points de vente suivants :

BOUTIQUE DU MUSÉE POINTE-À-CALLIÈRE
150, rue Saint-Paul Ouest, Montréal (Québec)

LE PARCHEMIN
505, Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec)

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
3200, rue Jean-Brillant, Montréal (Québec)

LIBRAIRIE DU NOUVEAU MONDE
103, rue Saint-Pierre, Québec (Québec)

LIBRAIRIE DU SQUARE
3453, rue Saint-Denis, Montréal (Québec)

LIBRAIRIE L'ÉCUME DES JOURS
125, Saint-Viateur ouest, Montréal (Québec)

LIBRAIRIE PANTOUTE
1100, rue Saint-Jean, Québec (Québec)

PARC ARCHÉOLOGIQUE DE LA POINTE-DU-BUISSON
333, rue Émond, Melocheville (Québec)

RENAUD-BRAY
(Différentes succ. au Québec)

ZONE LIBRE LIBRAIRIE
262, Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec)